

Délégation territoriale de la Marne

Service Santé environnement

Courriel: ARS-GRANDEST-DT51-SE@ars.sante.fr

Téléphone : 03 26 66 77 01

Fax : 03 26 69 05 69

Destinataire(s) :

CDC DE LA MOIVRE A LA COOLE
MAIRIE DE CHEPY
SIAEP DU MONT LOUVET

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Recontrôle de l'eau distribuée

SIAEP DU MONT LOUVET

Commune de : CHEPY

Prélèvement et mesures de terrain du **26/02/2018 à 10h15** effectués pour l'ARS par:
LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET DE RECHERCHE DE L' AISNE, LAON, (LDAR)

Nom et type d'installation : CHEPY LA VOYETTE (CAPTAGE)

Type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE

Nom et localisation du point de surveillance : CHEPY STAT.DE POMP.LA VOYETTE -

Code point de surveillance : 000000304 Code installation : 000304 Type d'analyse : AUTRE

Code Sise analyse : 00108523 Référence laboratoire : H_CS18.3483.1 Numéro de prélèvement : 05100090731

Conclusion sanitaire :

Eau brute souterraine conforme aux limites de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

(PLV-05100090731 - page : 1)

Le lundi 12 mars 2018

Le Technicien Sanitaire et de
Sécurité Sanitaire en Chef,



Didier DANDELLOT

Les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés à la vue du public dès leur réception (art. D1321-104 du code de la santé publique)

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

Mesures de terrain	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<i>Contexte Environnemental</i>						
Température de l'eau	11	°C		25,00		
Température de mesure du pH	11	°C				
<i>Equilibre Calco-carbonique</i>						
pH	7,4	unité pH				
<i>Résiduel de traitement</i>						
Chlore libre	<0,05	mg/LCl2				
Chlore total	<0,05	mg/LCl2				

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<i>Hydrocarbures Polycycliques Aromatiques</i>						
Benzo(a)pyrène *	<0,005	µg/l				
Benzo(b)fluoranthène	<0,005	µg/l				
Benzo(g,h,i)pérylène	<0,005	µg/l				
Benzo(k)fluoranthène	<0,005	µg/l				
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	<0,005	µg/l				
Hydrocarb.polycycl.arom.(4subst.)	<0,005	µg/l				
Acénaphthène	<0,010	µg/l				
Anthracène	<0,005	µg/l				
Benzanthracène	<0,005	µg/l				
Chrysène	<0,005	µg/l				
Dibenzo(a,h)anthracène	<0,005	µg/l				
Fluoranthène *	<0,005	µg/l				
Fluorène	<0,005	µg/l				
Naphtalène	<0,010	µg/l				
Phénantrène	<0,010	µg/l				
Pyrène	<0,005	µg/l				
<i>Pesticides Divers</i>						
Anthraquinone (pesticide)	<0,005	µg/l		2,00		

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1